

COVID-19

VOUS AVEZ DIT VACCINATION ?



POUR QUI ?

Toute personne de 12 ans et plus.

POURQUOI ?

- ✓ Pour se protéger.
- ✓ Pour protéger autrui.
- ✓ Pour diminuer le risque de forme grave.
- ✓ Pour diminuer le taux de transmission du virus.
- ✓ Pour enrayer au plus vite cette pandémie (immunité collective).

COMMENT LE VACCIN À "ARN MESSAGER" FONCTIONNE T-IL ?

Les vaccins à « ARN messenger », (Pfizer-BioNTech, Moderna) consistent à injecter dans l'organisme non pas le virus mais des molécules d'« ARN messenger » qui ordonnent aux cellules de fabriquer une protéine spécifique du virus responsable du Covid-19, ce qui activera une réponse immunitaire. Il est ensuite rapidement éliminé. L'ARN messenger (connu depuis 1961) ne pénètre jamais dans le noyau de la cellule et n'a aucune action sur le génome. Autrement dit, il ne modifie pas l'ADN.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

Sur [Santé.Fr](https://www.santefr.fr) ou [TousAntiCovid](https://www.tousanticovid.fr) ou [VitemaDose](https://www.vitemadose.fr)

Au 0 800 009 110

Dans votre lieu de soins ou lieu de travail.
Le vaccin est gratuit.



205
Millions
de cas positifs
dans le monde
au 15 Aout 2021



4.34
Millions
de morts



1.26
Milliards
de personnes
entièrement
vaccinées



COVID-19

VOUS AVEZ DIT VACCINATION ?



"Je crains des effets secondaires"

Comme tous médicaments, y compris ceux en vente libre, des effets secondaires peuvent survenir.

Parmi eux les plus fréquents sont :

- ✓ douleur au point d'injection,
- ✓ céphalées,
- ✓ fatigue,
- ✓ fièvre,
- ✓ courbatures,
- ✓ troubles digestifs...

Les effets secondaires graves et/ou durables sont très rares (< 1 cas / 100 000 injections).



"Je suis prudent au quotidien, je ne sors pas beaucoup je n'ai pas besoin de vaccin"

Le Covid 19 se transmet par gouttelettes, par aérosolisation (en suspension dans l'air) et sur les surfaces.

Il peut donc se transmettre en lieu clos, à l'extérieur ou en touchant une surface/produit précédemment touché par une personne contaminée.



"Je ne trouve pas le temps d'aller me faire vacciner"

Les salariés d'une entreprise sont autorisés à s'absenter sur leur temps de travail pour se faire vacciner contre le Covid 19.

Les équipes de votre Service de Santé au Travail se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

